

C3

Yves-H. Bourse
389 rue de Chantermine
La Barre
44470 Mauves sur Loire
mobile : 06 07 30 07 48
e-mail : yves.bourse@sfr.fr

Mauves, le 2 février 2020

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Objet : Enquête publique Zac Pontereau-Piletière

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

J'ai pris connaissance des documents de l'enquête publique portant sur la ZAC Pontereau-Piletière, accessibles sur le site de la Préfecture de Loire-Atlantique et me permets de vous communiquer quelques observations.

Je me réjouis tout d'abord que ce projet relativement ancien commence à se concrétiser. En effet, j'ai été amené moi-même à y travailler comme adjoint à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'intercommunalité, au cours de deux mandats municipaux de 2001 à 2014. Je retrouve dans ces documents l'essentiel des caractéristiques que nous avons dessinées à l'époque. Je souhaite seulement faire part ici de quelques observations.

Quant aux réseaux d'assainissement des eaux usées : le paragraphe qui y est consacré est très sommaire. Or, c'est un sujet d'importance à notre époque et je voudrais donc préciser que pour résoudre des désordres sérieux dans le secteur Pontereau, visibles aisément dans les fossés de la rue du Cellier, il nous était apparu indispensable de raccorder au nouveau réseau des habitations contigües à la Zac, dépourvues d'assainissement autonome efficace. La topographie à cet endroit permet en effet un raccordement gravitaire, via par exemple la rue de Chantermine.

Quant à la sécurité de la voirie : cette opération d'urbanisme est aussi l'occasion d'apporter une amélioration sensible en ce domaine. Au carrefour de la rue du Cellier et de la rue de Chantermine, la Métropole a déjà acquis une petite parcelle en vue de travaux de sécurisation ; cette opération connexe à la Zac ne figure pas dans les plans de ce dossier, mais elle a été jugée indispensable à cet endroit très fréquenté, car sur le trajet du GRP de Nantes Métropole (sentier de grande randonnée de pays).

Dans le même esprit, il conviendrait de réaliser un itinéraire piéton sécurisé sur la courte portion de la rue du Cellier entre le dit carrefour et le futur giratoire de la Barre, en vue d'assurer la sécurité des usagers de la ligne de bus Tan 67, dont l'arrêt se situe au pied du château d'eau (cf. l'aménagement réalisé rue de la Chesnaie le long de la Villa Beaulieu).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces observations et, vous souhaitant bonne réception de ce document, vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.



Yves Bourse